



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Énoncé de position sur l'éducation après 2015

**« L'éducation est un droit qui transforme les vies lorsqu'elle est accessible à tous, pertinente et fondée sur les valeurs fondamentales partagées. Parce que l'éducation de qualité est le moyen le plus puissant d'atténuer la pauvreté, d'améliorer la santé et les moyens d'existence, d'accroître la prospérité et de façonner des sociétés plus inclusives, plus durables et plus pacifiques, il est dans l'intérêt de tous de faire en sorte qu'elle soit au centre de l'agenda pour le développement post-2015. »**

**Irina Bokova**

## **INTRODUCTION**

1. Les efforts accomplis depuis l'année 2000 pour réaliser l'Éducation pour tous (EPT) ont généré des progrès sans précédent. Toutefois, les objectifs de l'EPT et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne seront pas totalement atteints en 2015 et il est reconnu que l'agenda de l'EPT conserve sa pertinence et son importance. Un agenda pour l'éducation nouveau et tourné vers l'avenir, qui permette de mener à son terme l'œuvre inachevée tout en approfondissant et élargissant les objectifs actuels, apparaît fortement nécessaire.
2. Le présent exposé de position examine les tendances en train de se dessiner et les évolutions et défis socioéconomiques plus généraux qui affectent les pays aussi bien développés qu'en développement dans un monde globalisé et interconnecté, et leurs incidences pour l'éducation. Au nombre de ces tendances et de ces défis figurent la croissance économique rapide dans certains pays et les changements sur les marchés du travail, les évolutions géopolitiques, les avancées technologiques, les changements démographiques et l'urbanisation croissante, ainsi que l'augmentation de la consommation d'énergie qui exerce des pressions de plus en plus fortes sur les ressources naturelles, sur fond d'aggravation du chômage, en particulier chez les jeunes, et de creusement des inégalités.
3. De plus, les changements dans la nature et le niveau des connaissances, des savoir-faire et des compétences qu'exigent les économies fondées sur le savoir d'aujourd'hui et les possibilités insuffisantes d'accéder à des niveaux d'apprentissage plus élevés, y compris pour acquérir des connaissances et des compétences en matière de TIC (« alphabétisme informatique »), en particulier dans les pays en développement et à faible revenu, créent un fossé cognitif qui a des conséquences majeures sur l'économie et l'emploi dans notre monde contemporain dont la technologie est le moteur principal.
4. Les futures priorités du développement de l'éducation doivent refléter ces changements significatifs qui se sont produits et continueront de se produire. Il importe de chercher à comprendre comment les systèmes éducatifs devraient s'adapter pour répondre avec succès aux défis de notre temps et contribuer au développement durable et à la paix. Cela nécessite un regard neuf sur les connaissances, les compétences et les savoir-faire qui seront nécessaires à l'avenir, ainsi que sur la nature des processus d'éducation et d'apprentissage qui pourraient en faciliter l'acquisition et, en définitive, sur les politiques et les réformes de l'enseignement qu'exigent de tels changements.

## ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT

5. Les réflexions sur l'éducation au-delà de 2015 doivent prendre en considération le lien entre éducation et développement. Le rôle fondamental de l'éducation dans le développement social et économique est reconnu de tous<sup>1</sup>. L'éducation, en tant que levier essentiel du développement, est perçue comme un moyen de réaliser le bien-être social, le développement durable et une bonne gouvernance. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014<sup>2</sup> apporte de nouvelles preuves de l'action positive de l'éducation, capable de changer la vie, et fait ressortir en particulier le pouvoir transformateur inégalé de l'éducation des filles et des femmes. Il démontre une fois de plus que l'éducation est la clé de l'élimination de la pauvreté : elle facilite l'accès à un travail décent et à des revenus plus élevés et, de manière plus générale, se traduit par des gains de productivité qui alimentent la croissance économique. L'éducation est aussi l'un des moyens les plus puissants d'améliorer la santé des populations – et de s'assurer que ces bienfaits sont transmis aux générations futures. Elle sauve les vies de millions de mères et d'enfants, aide à prévenir et contenir des maladies infectieuses telles que le VIH ainsi que des maladies non transmissibles, et est un élément essentiel des efforts pour faire reculer la malnutrition.

6. Face aux préoccupations que suscitent l'injustice sociale et la participation inégale au développement, à quoi s'ajoute la persistance de conflits internes et internationaux et de troubles sociaux, une attention croissante est portée au rôle central de l'éducation dans la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Dans cette perspective, la citoyenneté mondiale et l'engagement civique, ainsi que l'apprentissage du vivre ensemble, apparaissent comme des objectifs primordiaux de l'apprentissage sur le plan social. En outre, étant donné les pressions démographiques, le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la raréfaction prévisible des ressources naturelles, l'éducation pour le développement durable est en plein essor partout dans le monde. Il importe d'étudier plus avant la manière dont les systèmes éducatifs peuvent promouvoir un apprentissage débouchant sur l'acquisition des compétences qui permettraient aux apprenants de relever ces défis de notre temps et d'être des membres responsables et engagés de la société.

7. Les dimensions socioculturelles du développement, y compris les pratiques et traditions culturelles, les identités ethniques et les langues, sont un autre aspect fondamental qu'il convient de prendre en considération. La culture est conçue comme un élément essentiel du développement humain ; elle est source d'identité, d'innovation et de créativité, et le dialogue interculturel et la reconnaissance de la diversité culturelle sont des facteurs clés de la cohésion sociale. Il est reconnu que la manière dont les individus apprennent et transmettent leurs connaissances varie selon leur milieu géographique, historique et linguistique particuliers, de sorte que les stratégies éducatives qui s'adaptent aux cultures, aux contextes et aux besoins locaux sont les mieux à même de créer une plus grande cohésion sociale<sup>3</sup>.

8. En résumé, l'éducation est un catalyseur essentiel de la réalisation d'objectifs de développement plus vastes. Cela a été reconnu également par le Groupe de travail ouvert, qui note que « [l']éducation est absolument fondamentale dans tout programme de développement durable. Elle a valeur non seulement d'investissement essentiel mais aussi de base importante de l'épanouissement humain grâce à

---

<sup>1</sup> Voir aussi, par ex., PNUD (2011). Indice du développement humain. Disponible à l'adresse suivante :

<http://hdr.undp.org/fr/content/l%E2%80%99indice-du-d%C3%A9veloppement-humain-idh>.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale (2011). Stratégie de la Banque mondiale pour l'éducation Horizon 2020, Washington (p. 13). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante :

[http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/ESSU/Education\\_Strategy\\_4\\_12\\_2011.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/ESSU/Education_Strategy_4_12_2011.pdf). OCDE (2012).

Indicateurs sociaux. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/fr/social/panoramadelasociete.htm>.

<sup>2</sup> UNESCO (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014. Disponible à l'adresse suivante :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>.

<sup>3</sup> Voir aussi : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/culture-and-development>.

l'apprentissage permanent »<sup>4</sup>. L'éducation doit donc être placée au cœur de l'agenda global pour le développement.

## **POSITION DE L'UNESCO CONCERNANT L'AGENDA POUR L'ÉDUCATION POST-2015**

9. Le nouvel agenda pour l'éducation post-2015 devrait être clairement défini, équilibré et holistique, et conçu dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie. Il devrait être d'application universelle et mobiliser toutes les parties prenantes et l'ensemble des pays, quel que soit leur niveau de développement.

10. L'UNESCO préconise pour l'éducation un agenda unique, clairement défini et mondial, qui ferait partie intégrante du cadre de développement international plus général. Un tel agenda mondial devrait s'articuler autour d'un objectif primordial intégré, lequel trouverait sa traduction dans un certain nombre de cibles mesurables, assorties d'indicateurs.

11. Outre son statut d'objectif autonome dans l'agenda pour le développement post-2015, l'éducation devrait aussi être intégrée dans les autres objectifs de développement de façon à en faire ressortir l'interdépendance et à être le catalyseur d'une meilleure synergie des actions menées dans les différents secteurs. Le futur agenda pour le développement devrait prendre acte du rôle central de l'éducation comme moyen de rendre possibles de plus larges progrès en matière de développement en incluant des cibles et des indicateurs relatifs à l'éducation dans des domaines tels que la santé, l'emploi et l'égalité des genres.

### **Vision**

12. L'UNESCO réaffirme sa vision humaniste et holistique de l'éducation en tant que droit fondamental de la personne humaine et que facteur essentiel du développement personnel et socioéconomique. L'objectif d'une telle éducation doit être considéré dans l'optique générale d'un apprentissage tout au long de la vie qui vise à donner à chacun la possibilité et les moyens d'exercer son droit à l'éducation, de réaliser pleinement ses attentes personnelles concernant une vie et un travail décent, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement socioéconomique de la société à laquelle il appartient. Outre l'acquisition des connaissances de base et des compétences cognitives, le contenu de l'apprentissage doit stimuler la capacité de résoudre des problèmes et la créativité, encourager la compréhension et le respect des droits de l'homme, promouvoir l'inclusion et l'équité, ainsi que la diversité culturelle, et créer le désir et la capacité d'apprendre tout au long de la vie et d'apprendre à vivre ensemble, tous éléments essentiels pour créer un monde meilleur et instaurer la paix, une citoyenneté responsable et le développement durable.

### **Principes directeurs**

13. Les principes suivants devraient être appliqués pour guider l'élaboration du futur agenda pour l'éducation<sup>5</sup> :

#### **Réaffirmer les principes fondamentaux**

(1) L'éducation est un droit fondamental de la personne humaine<sup>6</sup> et elle contribue de manière significative à la réalisation des autres droits.

---

<sup>4</sup> Assemblée générale des Nations Unies, document A/67/941 (2013). Rapport d'activité du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, p. 11. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/67/941&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/67/941&Lang=F).

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur chacun de ces principes, voir le site Web du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

- (2) L'éducation est un bien public. L'État est le garant du principe selon lequel l'éducation est un bien public. Dans le même temps, le rôle de la société civile, des communautés, des parents et d'autres partenaires est essentiel à la mise en place d'une éducation de qualité.
- (3) L'éducation est un fondement de l'épanouissement de la personne, de la paix, du développement durable, de la croissance économique, du travail décent, de l'égalité des genres et d'une citoyenneté mondiale responsable.
- (4) L'éducation apporte une contribution essentielle à la réduction des inégalités et de la pauvreté en créant les conditions et les opportunités requises pour des sociétés meilleures et durables.

### Impératifs de l'éducation pour l'agenda post-2015

- (a) Un accès équitable à une éducation de qualité doit être garanti à tous, enfants, jeunes et adultes, depuis l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur.
- (b) La qualité de l'éducation et de l'apprentissage à tous les niveaux doit être au cœur de l'agenda pour l'éducation post-2015.
- (c) L'accent placé sur l'équité est primordial et une attention particulière doit être portée aux groupes marginalisés.
- (d) L'égalité entre les genres exige une attention constante, comme un élément central.
- (e) Il convient d'améliorer les possibilités d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables pour le développement durable, pour une citoyenneté mondiale et pour le monde du travail.
- (f) L'apprentissage tout au long de la vie<sup>7</sup> est un principe central de l'agenda pour l'éducation post-2015. Il importe d'offrir des possibilités flexibles d'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les aspects de la vie par des filières formelles, non formelles et informelles, y compris en exploitant le potentiel des TIC pour créer une nouvelle culture de l'apprentissage.

### Objectif primordial

14. L'agenda pour le développement post-2015 devrait se fonder sur les droits et assurer une perspective d'équité tout en reflétant la vision élargie d'un accès à une éducation de qualité à tous les niveaux, l'accent étant placé sur l'apprentissage. L'UNESCO recommande à ses États membres de fixer comme possible objectif primordial en matière d'éducation propre à instaurer des sociétés justes, inclusives, pacifiques et durables, l'objectif suivant : « **Assurer une éducation et un apprentissage tout au long de la vie équitables et de qualité pour tous d'ici à 2030** ». Cet objectif primordial trouve sa traduction dans des **cibles** globales spécifiques qui feraient l'objet d'engagements des pays dont ces derniers pourraient avoir à rendre compte, et pour lesquelles des **indicateurs** correspondants seront élaborés.

---

<sup>6</sup> Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), et Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960).

<sup>7</sup> L'apprentissage tout au long de la vie repose sur l'intégration de l'apprentissage et de la vie, et englobe les activités d'apprentissage des personnes de tous âges (enfants, jeunes, adultes et personnes âgées, filles ou garçons, femmes ou hommes), dans toutes les sphères de la vie (famille, école, communauté, lieu de travail, etc.) et selon diverses modalités (formelles, non formelles et informelles) qui, ensemble, répondent à un large éventail de besoins et de demandes d'apprentissage. Les systèmes éducatifs qui promeuvent l'apprentissage tout au long de la vie adoptent une approche holistique et sectorielle qui fait intervenir tous les sous-secteurs et niveaux afin d'offrir des possibilités d'apprentissage à tous. (UNESCO Education Sector Technical Notes, Lifelong Learning, février 2014, p. 2.)

## Cibles

15. L'UNESCO est consciente que cet agenda, pour être holistique et ambitieux, devra comprendre des objectifs dans des domaines qui ne sont peut-être pas (encore) mesurables sur le plan quantitatif. L'établissement de l'agenda mondial pour l'éducation doit se fonder sur les aspirations de l'ensemble de la communauté mondiale et ne pas simplement refléter des indicateurs qui existent déjà. Ce sont les impératifs des politiques qui doivent déterminer la mesure, et non l'inverse.

Les cibles ci-après, organisées par domaine prioritaire, reflètent les résultats de larges consultations et correspondent aux impératifs de l'éducation exposés plus haut en vue de l'agenda pour l'éducation post-2015 ; elles sont proposées pour plus amples délibérations et débats. Il est présenté des exemples d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis pour chacune de ces cibles. Un effort plus vaste est en cours pour réexaminer les indicateurs existants du point de vue de leur pertinence et de leur faisabilité, et pour en identifier de nouveaux pouvant être mis au point. Il importe de souligner que, chaque fois que cela est possible, les indicateurs devraient être désagrégés au niveau national, par exemple par âge, sexe, lieu de résidence, identité ethnique/linguistique et statut socioéconomique. L'équité étant une préoccupation essentielle du futur agenda pour l'éducation, des mesures de meilleure qualité sont nécessaires pour contribuer à éclairer les politiques qui visent à réduire les inégalités. Il faut donc concevoir des indicateurs qui mesurent l'inégalité et son évolution. De tels indicateurs permettraient, par exemple, de suivre les progrès vers la réduction du fossé en matière d'accès à l'enseignement primaire et d'achèvement des études primaires entre les enfants des ménages dont les revenus se situent dans le quintile inférieur et les enfants des ménages du quintile supérieur. Un instrument existant pouvant aider à mesurer la marginalisation est la Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation (WIDE)<sup>8</sup> qui peut être utilisée par les gouvernements et les autres parties prenantes.

### Domaine prioritaire : Éducation de base

16. Justification : En dépit des progrès majeurs accomplis depuis 2000, 57 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et 69 millions d'enfants en âge de faire des études de premier cycle du secondaire ne sont toujours pas inscrits à l'école, et une majorité d'entre eux sont encore des filles<sup>9</sup>. Compte tenu de ce constat, et du besoin exprimé par les pays d'élargir l'accès à l'éducation avant et après l'enseignement primaire, l'objectif est de faire en sorte que tous les enfants bénéficient d'un accès équitable à une éducation de base de qualité et mènent cet apprentissage jusqu'à son terme. L'éducation de base devrait comprendre **au moins 1 année d'éducation préprimaire et 9 années d'éducation gratuite, obligatoire et continue dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire**<sup>10</sup>, et être dispensée à tous sans discrimination fondée sur le genre, l'origine

<sup>8</sup> WIDE : <http://www.education-inequalities.org/>

<sup>9</sup> UNESCO (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014 : Enseigner et apprendre – Atteindre la qualité pour tous.

<sup>10</sup> L'éducation de base est définie ici comme correspondant à 1 année d'éducation préprimaire (CITE 0) et aux 9 premières années de scolarité/éducation (formelle), soit la durée cumulée des niveaux 1 et 2 de la CITE, le niveau 1 étant l'enseignement primaire, généralement d'une durée de 6 ans (avec des variations de 4 à 7 ans) et le niveau 2 le premier cycle de l'enseignement secondaire, généralement d'une durée de 3 ans (avec des variations selon les cas). L'éducation de base est aussi un aspect essentiel du droit à l'éducation, et elle est reconnue dans tous les instruments internationaux et régionaux comme un droit fondamental de la personne humaine. La Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (disponible à l'adresse suivante : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=12949&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)) plaide pour le droit à une éducation primaire gratuite et obligatoire et recommande d'étendre ce droit à l'enseignement secondaire (du premier cycle) dans toute la mesure du possible. La plupart des pays se réfèrent aujourd'hui dans leur législation sur l'éducation ou leur constitution à une éducation de base obligatoire de 9 ans. Dans cette optique, l'éducation de base est définie dans le présent document comme une scolarité continue de 10 ans, dont 1 année d'éducation préprimaire, compte tenu de ce que l'on s'accorde généralement sur la nécessité d'investir dans la préparation à l'apprentissage, gage de succès durant les années d'études qui suivent. Voir aussi : UNESCO (2007). Consultation d'experts sur une définition opérationnelle de l'éducation de base, 17-18 décembre

ethnique, le handicap, la langue ou la situation géographique. À cette fin, on compte que d'ici à 2030, tous les pays auront rendu obligatoire une éducation de base d'au moins 10 ans, et qu'au terme du cycle complet, tous les enfants posséderont les acquis fondamentaux, y compris un ensemble de compétences de base<sup>11</sup> définies et mesurées au regard de normes nationales.

**Cible 1 :** *Faire en sorte que tous les enfants suivent et mènent jusqu'à son terme un cycle complet d'éducation de base gratuite, obligatoire et continue de qualité, de 10 années au moins, dont 1 année d'éducation préprimaire, qui débouche sur des acquis pertinents et mesurables fondés sur des normes nationales.*

**Exemples d'indicateurs :**

- *Taux brut de scolarisation (TBS) dans l'année qui précède l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Taux d'achèvement de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Pourcentage par sexe et par lieu de résidence rural/urbain d'enfants qui ont acquis les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul et dans d'autres domaines tels que définis par les normes nationales à la fin de l'enseignement primaire et à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.*
- *Taux net de scolarisation (TNS) pour l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Taux de transition de l'enseignement primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Nombre de pays ayant clairement inscrit l'éducation de base libre et obligatoire dans leurs cadres juridiques et institutionnels.*

**Domaine prioritaire : Enseignement postérieur à l'éducation de base et enseignement supérieur<sup>12</sup>**

17. Justification : Les progrès réalisés dans l'offre d'éducation de base et le besoin grandissant de compétences pertinentes et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ont fortement accru la demande d'accès à différentes formes et filières d'enseignement postérieur à l'éducation de base et d'enseignement supérieur. **Assurer un accès équitable à un enseignement pertinent et diversifié à ces niveaux est un défi que tous les pays se doivent de relever.** Ce défi a un caractère particulièrement aigu dans les pays les moins avancés, où l'insuffisance des possibilités d'accès aux niveaux d'apprentissage

---

2007 – Conclusions. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001802/180253f.pdf>.

<sup>11</sup> UNESCO (2012). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, Jeunes et compétences : l'éducation au travail.

<sup>12</sup> L'enseignement supérieur complète l'enseignement secondaire et offre des activités d'apprentissage dans des matières spécialisées. Il vise un apprentissage avec un niveau élevé de complexité et de spécialisation. L'enseignement supérieur comprend ce que l'on qualifie habituellement d'enseignement académique, mais il est plus large car il comprend également l'enseignement professionnel avancé. L'enseignement supérieur comprend les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE, nommés respectivement enseignement supérieur de cycle court, niveau licence ou équivalent, niveau master ou équivalent et niveau doctorat ou équivalent. L'admission aux premiers programmes des niveaux 5, 6 ou 7 de la CITE exige habituellement l'achèvement complet du programme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur (niveau 3 de la CITE) ou d'un enseignement postsecondaire qui ne relève pas de l'enseignement supérieur (niveau 4 de la CITE). L'admission au niveau 8 de la CITE exige habituellement l'achèvement avec succès du niveau 7 de la CITE (Source : UNESCO-ISU (2012). Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011).

supérieurs a créé un déficit de connaissances lourd de conséquences pour le développement social et économique. Un accès plus équitable à de meilleures conditions de vie et à des emplois toujours plus spécialisés et mieux payés, un environnement plus viable et un développement social et économique durables exigent impérativement un accès accru et couronné de succès à des niveaux d'instruction plus élevés. L'utilisation de la technologie au service de l'apprentissage en ligne et à distance deviendra un élément essentiel de la fourniture de services d'éducation de qualité. Les politiques et les systèmes d'enseignement supérieur nationaux devront s'efforcer de mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité.

**Cible 2 :** *Accroître de x % les taux de transition vers un enseignement secondaire du deuxième cycle de qualité et d'achèvement des études à ce niveau, tous les diplômés faisant preuve d'acquis suffisants au regard des normes nationales.*

**Exemples d'indicateurs :**

- *NER dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Taux d'achèvement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Pourcentage d'élève du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par sexe et par lieu de résidence rural/urbain, qui satisfont au moins aux critères de référence minimum nationaux en matière d'apprentissage dans la dernière année du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.*

**Cible 3 :** *Développer les systèmes d'enseignement supérieur de manière que les apprenants qualifiés aient accès à des études sanctionnées par un certificat, un diplôme ou un grade et mènent ces études jusqu'à leur terme.*

**Exemples d'indicateurs :**

- *Taux de transition du deuxième cycle de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *GER dans l'enseignement supérieur par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Nombre d'élèves de l'enseignement supérieur pour 10 000 habitants par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*

**Domaine prioritaire : Alphabétisation des jeunes et des adultes**

18. Justification : L'alphabétisation des jeunes et des adultes demeure un défi mondial décisif. Des rapports indiquent que, sur l'ensemble du globe, quelque 774 millions d'adultes (âgés de 15 ans ou plus), dont les deux tiers sont des femmes, ne savent ni lire ni écrire<sup>13</sup>. Les faibles taux d'alphabétisme préoccupent aussi de nombreux pays à revenu élevé. La Commission européenne estime par exemple à 20 % le pourcentage d'adultes ne possédant pas les compétences en matière d'écriture et de lecture nécessaires pour être pleinement fonctionnels dans une société moderne<sup>14</sup>. L'objectif est de **faire en sorte que les jeunes et les adultes acquièrent, partout dans le monde, des compétences fonctionnelles pertinentes et reconnues en matière de lecture, d'écriture et de calcul** qui leur permettent de reconnaître, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer, en utilisant les matériels imprimés et écrits en usage dans des contextes divers. L'alphabétisation implique un continuum dans l'apprentissage

<sup>13</sup> UNESCO (2014). Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-2014, Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous (p. 4).

<sup>14</sup> Commission européenne (2012). Rapport final du Groupe d'experts de haut niveau de l'UE sur la lutte contre l'illettrisme, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, p. 21.

qui permette à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et ses potentialités, et de participer pleinement à la vie de sa communauté et de la société tout entière.

**Cible 4 :** *Faire en sorte que tous les enfants et tous les adultes acquièrent une maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et d'autres compétences de base suffisante pour participer pleinement à la vie d'une société donnée et pour poursuivre leur apprentissage.*

**Exemple d'indicateur :**

- *Pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes présentant la maîtrise requise des compétences en lecture, écriture et calcul, par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*

### **Domaine prioritaire : Compétences utiles au travail<sup>15</sup> et dans la vie**

19. Justification : Face aux transformations socioéconomiques et démographiques, notamment les changements sur les marchés du travail, le chômage croissant des jeunes, les tendances migratoires et les progrès technologiques, il apparaît nécessaire d'adopter des approches transformées et intensifiées des politiques de développement des compétences utiles au travail et dans la vie. L'objectif est de **s'assurer que tous les jeunes et tous les adultes ont des possibilités équitables d'accéder à un enseignement et une formation techniques et professionnels formels ou non formels adaptés au monde du travail et de mener une telle formation jusqu'à son terme, ainsi que de bénéficier tout au long de la vie d'apprentissages** leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences diverses et pertinentes qui favorisent leur épanouissement professionnel et personnel. Les gouvernements devraient fournir des informations et des conseils et faciliter diverses filières d'apprentissage répondant aux choix et aux potentialités des apprenants et reflétant les compétences requises dans le monde du travail, et assurer l'identification, la reconnaissance et la certification des acquis obtenus par les apprenants dans les cadres d'apprentissage formels, non formels et informels.

**Cible 5 :** *Accroître de x % la proportion de jeunes (15-24 ans) possédant des connaissances et des compétences pertinentes et reconnues, y compris les compétences professionnelles et techniques nécessaires pour avoir accès à un emploi décent.*

---

<sup>15</sup> Aux fins du présent document, l'expression « compétences utiles au travail et dans la vie » désigne de manière générale toutes les formes et tous les aspects formels, non formels et informels de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels ayant pour cadres différents contextes d'apprentissage, y compris les établissements publics et privés, les classes, les ateliers, les lieux de travail, les communautés et les situations de la vie courante. Les compétences utiles au travail s'entendent des connaissances, compétences et attitudes acquises en vue d'une activité professionnelle et pour améliorer l'employabilité et les possibilités de trouver un travail décent ou se perfectionner sur le plan professionnel dans divers secteurs de la vie économique et sociale, et dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie dans le monde du travail ou en rapport avec lui. Dans ce contexte, elles comprennent à la fois l'apprentissage initial entrepris par les jeunes avant leur entrée dans le monde du travail – à différents niveaux de la CITE y compris les niveaux 2 à 4 et 5, ou selon les systèmes de qualification nationaux, ainsi que d'autres formes de reconnaissance et de certification – et l'apprentissage continu suivi par les jeunes et les adultes en cours d'emploi ou pendant des périodes d'inactivité, dans le cadre de diverses formes de recyclage, de perfectionnement et de reconnaissance et de validation de l'apprentissage non formel et informel. La CITE 2011 ne définit pas encore de manière plus précise les formations académiques et professionnelles pour les niveaux supérieurs de la CITE, mais ouvre la possibilité de distinguer à l'avenir les filières académiques et professionnelles sur la base par exemple des domaines d'éducation. La définition des compétences utiles au travail reconnaît aussi que l'apprentissage initial et l'apprentissage continu font partie d'un continuum d'apprentissage tout au long de la vie et que les frontières entre eux s'effacent rapidement. (Source : adapté de UNESCO/OIT (2002). Enseignement et formation techniques et professionnels pour le XXI<sup>e</sup> siècle : Recommandations de l'UNESCO et de l'OIT ; UNESCO-ISU (2012) Classification internationale type de l'éducation, CITE 2011.)

#### Exemples d'indicateurs :

- *Taux de participation des jeunes (15-24 ans) par sexe et par lieu de résidence rural/urbain aux programmes formels et non formels de développement des compétences professionnelles et techniques.*
- *Pourcentage de jeunes possédant une qualification reconnue en matière d'EFTP par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*
- *Taux d'emploi par niveau d'instruction et sexe : Personnes dans les tranches d'âge 15-24 et 25-64 ans possédant un emploi pour chaque niveau de la Classification internationale type de l'éducation (CITE)<sup>16</sup> en proportion de la population dans ces mêmes tranches d'âge.*

**Cible 6 :** *Accroître de x % la participation aux programmes d'éducation et de formation continues des adultes, avec reconnaissance et validation des apprentissages non formels et informels.*

#### Exemple d'indicateur :

- *Pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes, par sexe et par lieu de résidence rural/urbain, ayant participé à des programmes d'éducation et de formation des adultes.*

#### Domaine prioritaire : Un enseignement et un apprentissage de qualité et pertinents

20. Justification : Il convient que les efforts pour **favoriser le développement holistique de la totalité des enfants, des jeunes et des adultes par un enseignement et un apprentissage de qualité et pertinent sur le plan des apports, des contenus, des processus et des environnements** occupent une place centrale dans l'agenda pour l'éducation post-2015. Des données de plus en plus nombreuses montrant qu'une éducation de qualité médiocre contribue aux faibles taux d'instruction et aux déficits d'apprentissage (ou inégalités en la matière) ont incité les décideurs et la communauté internationale à recentrer leur attention sur l'amélioration de la qualité de l'éducation. Plusieurs facteurs contribuent de manière décisive à une telle amélioration : (a) des enseignants bien formés et motivés, qui dispensent un enseignement efficace fondé sur des méthodes pédagogiques inclusives, attentives à la question du genre et participatives garantissant des acquis effectifs ; (b) des contenus adaptés à tous les apprenants et au milieu dans lequel ils vivent ; (c) des environnements d'apprentissage sûrs, où l'on est attentif à la question du genre, inclusifs et propices à l'apprentissage et qui favorisent l'enseignement multilingue dans les langues maternelles ; (d) le souci de s'assurer que les apprenants acquièrent une maîtrise suffisante des connaissances et des compétences requises à chaque niveau, conformément aux normes nationales ; (e) le renforcement de la capacité des apprenants d'innover, d'être créatifs et d'assimiler le changement, dans leur société et sur leur lieu de travail, tout au long de leur existence ; (f) la consolidation des contributions de l'éducation à la paix, à une citoyenneté responsable, au développement durable et au dialogue interculturel.

**Cible 7 :** *Comblent le déficit d'enseignants en recrutant un nombre suffisant d'enseignants bien formés, satisfaisant aux normes nationales et capables de dispenser avec efficacité des contenus pertinents, l'accent étant mis sur la parité des genres.*

#### Exemples d'indicateurs :

- *Pourcentage d'enseignants par sexe et par lieu de résidence rural/urbain qui sont qualifiés au regard des normes nationales.*
- *Pourcentage d'enseignants par sexe et par lieu de résidence rural/urbain qui ont reçu une formation en cours d'emploi par année scolaire.*

---

<sup>16</sup> CITE : Classification internationale type de l'éducation. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>.

- *Taux d'attrition des enseignants du primaire et du secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain.*

**Cible 8 :** *Donner à tous les jeunes (15-24 ans) et à tous les adultes la possibilité d'acquérir – avec l'appui d'environnements d'apprentissage sûrs, attentifs à la question du genre et inclusifs – les connaissances et les compétences utiles pour s'épanouir personnellement et contribuer à la paix et à un monde équitable et durable.*

**Exemples d'indicateurs :**

- *Pourcentage d'établissements d'enseignement offrant un environnement d'apprentissage sûr, attentif à la question du genre et inclusif au regard des normes nationales.*
- *Heures de cours en pourcentage du total des heures d'études des élèves pendant lesquelles il est traité de la paix, du développement durable, de la citoyenneté mondiale et de la diversité culturelle.*

**Domaine prioritaire : Financement de l'éducation**

21. Justification : L'agenda pour l'éducation post-2015 nécessite des **financements novateurs, accrus et bien ciblés et des arrangements de mise en œuvre améliorés**. Cela suppose des engagements clairs et renouvelés, de la part des gouvernements d'assurer un financement adéquat et équitable des priorités en matière d'éducation, et de la part de l'ensemble des donateurs, traditionnels et nouveaux, d'apporter un soutien additionnel. Cela exige en outre une coordination, un suivi et une évaluation au niveau mondial et dans chaque pays pour que tous les financements, y compris l'aide des donateurs, soient utilisés de manière efficiente et efficace, et avec des résultats et des impacts mesurables pour les individus et les sociétés.

**Cible 9 :** *Faire en sorte que tous les pays progressent sur la voie de l'allocation à l'éducation de 6 % de leur PNB et de 20 % du budget de l'État, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis<sup>17</sup>.*

**Exemples d'indicateurs :**

- *Pourcentage du PNB alloué à l'éducation.*
- *Pourcentage du budget de l'État alloué à l'éducation.*

**Cible 10 :** *Faire en sorte que tous les donateurs progressent sur la voie de l'allocation à l'éducation d'au moins 20 % de leur APD ou de son équivalent, en ciblant en priorité les pays et les groupes les plus démunis<sup>18</sup>.*

**Exemple d'indicateur :**

- *Pourcentage de l'APD ou de son équivalent alloué à l'éducation par donateur*

---

<sup>17</sup> Voir aussi : Communiqué de la septième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (Dakar, 2007), disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001560/156099f.pdf>, et Communiqué de la sixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (Le Caire, 2006), disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001489/148958f.pdf>.

<sup>18</sup> Voir aussi : UNESCO (2013). EFA GMR, Document d'orientation. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002199/219998f.pdf> (p.5).

## MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE L'AGENDA POUR L'ÉDUCATION POST-2015

22. L'agenda pour l'éducation post-2015 devrait avoir une pertinence universelle et tous les États être tenus de rendre compte de sa bonne mise en œuvre. Il doit permettre à chaque pays de réaliser ses ambitions propres dans le domaine de l'éducation. Étant donné que les pays ont des priorités différentes en matière d'éducation, l'agenda pour l'éducation post-2015 doit être suffisamment souple pour prendre en compte cette diversité, et aussi pour s'adapter à l'évolution de la situation à l'intérieur de chaque pays. Les enseignements tirés de l'EPT et des OMD montrent que les cibles définies au niveau mondial ne sont effectivement atteintes que lorsqu'elles sont adoptées à l'échelon local – et inscrites dans les plans nationaux en tant que cibles nationales. C'est une leçon importante dont le nouveau cadre devra tenir compte.

23. Pour que les cibles soient à la fois comparables et mesurables à l'échelle du globe et adaptables à l'échelon national, il faut fixer les cibles mondiales à un niveau qu'il soit possible de mesurer avec des indicateurs comparables dans chaque pays, tout en prenant des dispositions appropriées pour que puissent être mises en place, au niveau national, des cibles et des indicateurs spécifiques tenant compte des priorités et des contextes propres aux divers pays.

24. Une approche possible, dont il faudrait discuter plus avant, serait de formuler certaines cibles d'une manière qui garantisse l'application de certaines normes minimales par tous les pays, quelle que soit leur situation, et d'en formuler d'autres qui expriment une ambition d'amélioration plus générale, et qui seraient précisées et adaptées au niveau national. Chaque gouvernement pourrait choisir pour chaque cible un niveau d'ambition approprié, au-delà d'un seuil minimal, compte tenu de son point de départ, de ses capacités et des ressources qu'il peut compter mobiliser. Les indicateurs permettant de suivre les efforts pour atteindre ces cibles devraient être désagrégés de multiples façons différentes afin qu'aucun pays ne soit tenu à l'écart.

25. L'agenda mondial pour l'éducation devrait comprendre un « cadre d'action » spécifique et détaillé qui guiderait les pays dans sa mise en œuvre opérationnelle au niveau national, en fonction des divers contextes sociaux, économiques et culturels, compte tenu du plan et de la stratégie de développement de l'éducation de chaque pays. La forme précise de ce cadre d'action sera arrêtée dans les mois qui viennent en consultation avec les États membres et les autres partenaires.

26. La mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015 exigera des gouvernements qu'ils prennent des mesures appropriées pour assurer l'éducation de base gratuite et obligatoire, et qu'ils se donnent pour objectif d'améliorer encore l'accès aux niveaux d'apprentissage supérieur. L'application de ces mesures devra s'accompagner d'un renforcement des mécanismes de gouvernance participative et de responsabilisation aux niveaux mondial, national et local, et de l'amélioration des mécanismes et processus de planification, de suivi et d'établissement de rapports à tous les niveaux. Elle nécessite aussi de solides partenariats au niveau national qui rassemblent toutes les parties prenantes à même de contribuer à la réalisation de l'objectif commun de l'éducation pour tous, en soutenant le gouvernement dans ses efforts pour s'acquitter de son obligation première et assurer la réalisation du droit de tous à l'éducation.

27. Sur la base des alliances et réseaux existants, y compris les structures et mécanismes régionaux et mondiaux de l'EPT, il importe de maintenir active et de renforcer aux niveaux régional et mondial une large coalition de partenaires pour l'éducation au-delà de 2015. Cette coalition comprendra des gouvernements, des organisations multilatérales et bilatérales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, et englobera l'expertise de secteurs liés à l'éducation comme le travail et la santé.

28. Les mécanismes de suivi et de reddition des comptes pourraient être pilotés à l'échelon national, l'UNESCO aidant les États membres à développer leurs capacités institutionnelles à cet effet, de telle manière que les systèmes nationaux et sous-nationaux élaborent et présentent des informations et des indicateurs comparables. Il conviendrait de mettre en place des réseaux de suivi sous-régionaux et

régionaux, y compris un mécanisme d'examen par les pairs des progrès accomplis par les différents pays. Dans le même temps, il est également indispensable d'assurer un suivi régulier et indépendant, pour lequel il faudrait maintenir certains mécanismes mondiaux de suivi existants, comme le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, en ménageant des occasions d'examiner les résultats à intervalles réguliers à un haut niveau de responsabilité politique.

### **Les prochaines étapes**

29. L'UNESCO continuera d'aider ses États membres à élaborer un agenda mondial pour l'éducation post-2015. L'Organisation facilitera le débat entre eux, fournira des données factuelles et clarifiera les concepts. Le processus de consultation facilité par l'UNESCO sera aligné sur les débats mondiaux en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies, que l'on veillera à éclairer avec les résultats des consultations sur le futur agenda pour l'éducation. Pour que ce dernier soit pleinement reflété dans l'agenda mondial pour le développement post-2015 et articulé avec lui, il importe de s'accorder rapidement sur une proposition préliminaire qui viendra nourrir les consultations menées par l'ONU sur l'agenda pour le développement plus général, tout en laissant la possibilité d'ajustements ultérieurs. Une telle proposition aiderait les États membres à participer et contribuer aux consultations intergouvernementales sur le cadre de l'agenda pour le développement mondial post-2015, de façon que celui-ci comprenne un solide volet relatif à l'éducation.

30. Parmi les prochaines consultations figurent la Réunion mondiale sur l'EPT de 2014 (Oman, mai 2014) et une série de conférences ministérielles régionales qu'il est prévu d'organiser au cours du deuxième trimestre de 2014 en vue d'examiner les progrès en matière d'EPT, de définir des positions régionales et de formuler des recommandations concernant le futur agenda pour l'éducation et le Cadre d'action correspondant. Une réflexion thématique plus approfondie sur les domaines prioritaires et les cibles identifiés sera engagée, et les indicateurs seront examinés et développés, de même que les systèmes de suivi de l'agenda pour l'éducation post-2015. Les résultats de ces consultations et les recommandations qui en résulteront seront soumis au Forum mondial sur l'éducation de 2015 (République de Corée, mai 2015), qui débouchera sur l'approbation d'un Cadre d'action et l'adoption d'une position commune en vue d'en promouvoir l'intégration dans l'agenda mondial pour le développement dont le texte définitif sera adopté lors du Sommet des Nations Unies qui se tiendra à New York en septembre 2015.

## ANNEXE I

### Objectif primordial, liste des cibles et exemples d'indicateurs proposés

<b>Objectif primordial</b>	
<b>Assurer une éducation et un apprentissage tout au long de la vie équitables et de qualité pour tous d'ici à 2030</b>	
<b>DOMAINE PRIORITAIRE : ÉDUCATION</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<p><b>Cible 1 :</b> <i>Faire en sorte que tous les enfants suivent et mènent jusqu'à son terme un cycle complet d'éducation de base gratuite, obligatoire et continue de qualité, de 10 années au moins, dont 1 année d'éducation préprimaire, qui débouche sur des acquis pertinents et mesurables fondés sur des normes nationales.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Taux brut de scolarisation (TBS) dans l'année qui précède l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</i></li> <li>• <i>Taux d'achèvement de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</i></li> <li>• <i>Pourcentage par sexe et par lieu de résidence rural/urbain d'enfants qui ont acquis les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul et dans d'autres domaines tels que définis par les normes nationales à la fin de l'enseignement primaire et à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire</i></li> <li>• <i>Taux net de scolarisation (TNS) pour l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</i></li> <li>• <i>Taux de transition de l'enseignement primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</i></li> <li>• <i>Nombre de pays ayant clairement inscrit l'éducation de base libre et obligatoire dans leurs cadres juridique et institutionnel</i></li> </ul>
<b>DOMAINE PRIORITAIRE : ENSEIGNEMENT POSTÉRIEUR À L'ÉDUCATION DE BASE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<p><b>Cible 2 :</b> <i>Accroître de x % les taux de transition vers un enseignement secondaire du deuxième cycle de qualité et d'achèvement des études à ce niveau, tous les diplômés faisant preuve d'acquis suffisants au regard des normes nationales.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>NER dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</i></li> <li>• <i>Taux d'achèvement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</i></li> <li>• <i>Pourcentage d'élève du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par sexe et par lieu de résidence rural/urbain, qui satisfont au moins aux critères de référence minimum nationaux en matière d'apprentissage dans la dernière année du deuxième cycle de l'enseignement secondaire</i></li> </ul>

<p><b>Cible 3 :</b> Développer les systèmes d'enseignement supérieur de manière que les apprenants qualifiés aient accès à des études sanctionnées par un certificat, un diplôme ou un grade et mènent ces études jusqu'à leur terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de transition du deuxième cycle de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</li> <li>• GER dans l'enseignement supérieur par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</li> <li>• Nombre d'élèves de l'enseignement supérieur pour 10 000 habitants par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</li> </ul>
<p><b>DOMAINE PRIORITAIRE : ALPHABÉTISATION DES JEUNES ET DES ADULTES</b></p>	<p><b>Exemple d'indicateur</b></p>
<p><b>Cible 4 :</b> Faire en sorte que tous les enfants et tous les adultes acquièrent une maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et d'autres compétences de base suffisante pour participer pleinement à la vie d'une société donnée et pour poursuivre leur apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes présentant la maîtrise requise des compétences en lecture, écriture et calcul, par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</li> </ul>
<p><b>DOMAINE PRIORITAIRE : COMPÉTENCES UTILES AU TRAVAIL ET DANS LA VIE</b></p>	<p><b>Exemples d'indicateurs</b></p>
<p><b>Cible 5 :</b> Accroître de x % la proportion de jeunes (15-24 ans) possédant des connaissances et des compétences pertinentes et reconnues, y compris les compétences professionnelles et techniques nécessaires pour avoir accès à un emploi décent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation des jeunes (15-24 ans) par sexe et par lieu de résidence rural/urbain aux programmes formels et non formels de développement des compétences professionnelles et techniques</li> <li>• Pourcentage de jeunes possédant une qualification reconnue en matière d'EFTP par sexe et par lieu de résidence rural/urbain</li> <li>• Taux d'emploi par niveau d'instruction et sexe : Personnes dans les tranches d'âge 15-24 et 25-64 ans possédant un emploi pour chaque niveau de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) en proportion de la population dans ces mêmes tranches d'âge</li> </ul>
<p><b>Cible 6 :</b> Accroître de x % la participation aux programmes d'éducation et de formation continues des adultes, avec reconnaissance et validation des apprentissages non formels et informels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de jeunes (15-24 ans) et d'adultes, par sexe et par lieu de résidence rural/urbain, ayant participé à des programmes d'éducation et de formation des adultes</li> </ul>
<p><b>DOMAINE PRIORITAIRE : UN ENSEIGNEMENT ET UN APPRENTISSAGE DE QUALITÉ ET PERTINENTS</b></p>	<p><b>Exemples d'indicateurs</b></p>
<p><b>Cible 7 :</b> Comblent le déficit d'enseignants en recrutant un nombre suffisant d'enseignants bien formés, satisfaisant aux normes nationales et capables de dispenser avec efficacité des contenus pertinents, l'accent étant mis sur la parité des genres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'enseignants par sexe et par lieu de résidence rural/urbain qui sont qualifiés au regard des normes nationales</li> <li>• Pourcentage d'enseignants par sexe et par lieu de résidence rural/urbain qui ont reçu une formation en cours d'emploi par année scolaire</li> <li>• Taux d'attrition des enseignants du primaire et du secondaire par sexe et par lieu de résidence</li> </ul>

	<i>rural/urbain</i>
<b>Cible 8 :</b> <i>Donner à tous les jeunes (15-24 ans) et à tous les adultes la possibilité d'acquérir – avec l'appui d'environnements d'apprentissage sûrs, attentifs à la question du genre et inclusifs – les connaissances et les compétences utiles pour s'épanouir personnellement et contribuer à la paix et à un monde équitable et durable.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pourcentage d'établissements d'enseignement offrant un environnement d'apprentissage sûr, attentif à la question du genre et inclusif au regard des normes nationales</i></li> <li>• <i>Heures de cours en pourcentage du total des heures d'études des élèves pendant lesquelles il est traité de la paix, du développement durable, de la citoyenneté mondiale et de la diversité culturelle</i></li> </ul>
<b>DOMAINE PRIORITAIRE : FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
<b>Cible 9 :</b> <i>Faire en sorte que tous les pays progressent sur la voie de l'allocation à l'éducation de 6 % de leur PNB et de 20 % du budget de l'État, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage du PNB alloué à l'éducation</li> <li>• Pourcentage du budget de l'État alloué à l'éducation</li> </ul>
<b>Cible 10 :</b> <i>Faire en sorte que tous les donateurs progressent sur la voie de l'allocation à l'éducation d'au moins 20 % de leur APD ou de son équivalent, en ciblant en priorité les pays et les groupes les plus démunis.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de l'APD ou de son équivalent alloué à l'éducation par donateur</li> </ul>